

Press Communiqué

Ministère de l'Énergie et des Services Publics

Energy Efficiency (Control of Non-Essential Grid-Powered Activities) Regulations 2026

1. Le public est informé que le Conseil des ministres a approuvé lesdites règlements, visant à encadrer l'utilisation de l'électricité pour des activités non essentielles. Ces règlements sont en vigueur depuis le 1er mai 2026 et s'appliquent aux abonnés non résidentiels du Central Electricity Board.

Objectif du cadre légal

2. Optimiser l'utilisation des ressources énergétiques et renforcer l'efficacité énergétique à l'échelle nationale à travers la réduction de la consommation non essentielle de l'électricité.

Activités désormais interdites

3. L'utilisation de l'électricité du réseau sera restreinte pour les activités suivantes :
- l'éclairage décoratif et ornemental
 - l'illumination des façades de bâtiments à des fins esthétiques
 - l'exploitation de panneaux publicitaires lumineux
 - l'utilisation de la climatisation dans des espaces commerciaux inoccupés
 - le fonctionnement inefficace des systèmes de climatisation
 - l'exploitation de fontaines décoratives ou installations similaires
 - l'éclairage des installations sportives extérieures lorsqu'elles ne sont pas utilisées

Services exemptés

4. Les présentes mesures ne s'appliquent pas aux services essentiels, notamment :
- les établissements de santé, incluant hôpitaux et cliniques
 - les services d'urgence, dont la police, les pompiers et la gestion des catastrophes
 - l'éclairage public nécessaire à la sécurité
 - les infrastructures aéroportuaires, portuaires et de navigation
 - les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement
 - les sites de production d'électricité
 - les services de transmission radio et télévisuelle

Signalement des cas de gaspillage

5. Un service WhatsApp, notamment le **5253 0130**, a été mis à la disposition du public afin de signaler tous cas de gaspillage d'électricité.

Période d'application

6. Les règlements resteront en vigueur jusqu'au **1er novembre 2026**.

Les opérateurs concernés sont invités à s'y conformer pleinement.

**6ème étage, Air Mauritius Centre
President John Kennedy Street, Port Louis,
07 May 2026**